

Evacuation à la déchetterie uniquement



Quoi:
Papier, journaux, revues, livres.
Comment:
Ficelés ou pliés dans des sacs en papier.
Pas de parties plastiques ou métalliques!



Quoi:
Cartons.
Comment:
Pliés ou ficelés.



Quoi:
Plastique, Sagex.
Comment:
Plié, écrasé ou coupé en plusieurs parties.



Quoi:
Articles ménagers en fer et métaux, cuivre, laiton, plomb.
Comment:
Par vos propres moyens.



Quoi:
Objets encombrants, meubles usagés, matelas.
Comment:
Par vos propres moyens.



Quoi:
Aluminium, emballages, boîtes, sprays, tubes, feuilles alu, casseroles.
Comment:
Propre, rincé. Trié soigneusement, pas d'emballages mixtes : alu/plastique ou alu/papier, pas de fer blanc.



Quoi:
Fer blanc, boîtes de conserves.
Comment:
Propre, rincé. Sans étiquette.



Quoi:
Huiles minérales (moteurs) et végétales (cuisine), à séparer à la déchetterie.
Comment:
Ne jamais jeter dans les égouts! 1 litre pollue 1 million de litres d'eau.
Séparer les 2 types d'huile.



Quoi:
Capsules de café.
Comment:
En vrac, dans le conteneur prévu à cet effet.



Quoi:
Verre, bouteilles, bocaux. Une bouteille de verre peut être employée 40 fois avant d'être recyclée.
Acheter des bouteilles consignées contribue à diminuer la masse des déchets.
Comment:
Séparer selon la couleur. Sans parties plastique ou métalliques. Pas d'ampoules, qui doivent être jetées avec les ordures ménagères!



Quoi:
Matériaux inertes provenant de démolitions, litière pour chats.
Comment:
Les gravats ne doivent en aucun cas être mis dans les bacs à ordures ménagères mais déposés en déchetterie, sans emballage, ou enlevés par des entreprises spécialisée, aux frais du particulier.



Quoi:
Vêtements usagés, souliers.
Comment:
Dans des sacs. Vêtements et souliers séparés, souliers attachés par paire.



Quoi:
Déchets spéciaux toxiques et dangereux, néons, ampoules halogènes, peinture, solvants.
Comment:
Ne jamais jeter dans la poubelle, ni dans la cuvette des WC!



Quoi:
Gazon, déchets de jardin, tous déchets végétaux. Déchets organiques ménagers admis : fruits, légumes épluchures, fleurs fanées, coquilles d'oeufs, marcs de café et thé, plantes en pot (sans pots), cendres de bois, sciure, pain rassis.
Comment:
Par vos propres moyens.

Ramassage ou retour au point de vente



Quoi:
PET.
Comment:
Ecrasé, bouchon remis.



Quoi:
Piles et batteries usagées.
Comment:
Dans les bacs prévus à cet effet ou chez le revendeur.



Quoi:
Appareils ménagers (cuisinières, frigos, congélateurs, etc.).
Matériel informatique et bureautique. Appareils électriques et électroniques.
Comment:
Par vos propres moyens à la déchetterie ou au revendeur. Il est interdit de mettre un appareil électrique ou électronique dans un sac-poubelle ou de le donner au ramassage des déchets encombrants.

Attention! Les frigos et congélateurs doivent être munis de la vignette (en vente à la déchetterie ou dans les bureaux communaux).



Quoi:
Pneus, jantes uniquement démontées.
Comment:
Interdiction de les brûler en plein air (gaz nocifs)!
Retour au vendeur ou à la déchetterie.

Evacuation spécialisée



Quoi:
Médicaments.
Comment:
Ne jamais jeter dans la poubelle, ni dans la cuvette des WC. Ils doivent être décomposés avant d'être éliminés. A retourner en pharmacie, pour identification et recyclage ou élimination sans risque.



Quoi:
Cadavres d'animaux.
Comment:
Ne pas enterrer les dépouilles mortelles des animaux. Elimination personnelle : contacter le centre d'incinération des déchets carnés à Moudon - 021/905 20 57.

